



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Exercice de la profession

Question écrite n° 39511

Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur l'application de l'article 44I de la loi no 85-772 du 25 juillet 1985. Il souhaiterait que lui soient precises les decrets d'application de cette mesure relative a la profession de psychologue.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39511

Rubrique : Psychologues

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1735